

Règles de transition Master in innovation, human development and sustainability 2021-2022

Les étudiant-es qui commencent le master en septembre 2021 suivent le nouveau plan d'études intitulé « 2021 Master of Science in Innovation, Human Development and Sustainability ».

Les étudiant-es en cours d'études au semestre de printemps 2021 restent sur leur plan d'études intitulé « Master of Science in Innovation, Human Development and Sustainability » :

1. Si l'enseignement S403012 *Human Development: Concepts and Measures* n'est pas réussi et les crédits qui lui sont attachés ne sont pas acquis, les étudiant-es doivent suivre et réussir S4xxx *Sustainable Economic Development*.
2. Si l'enseignement 421204 *Voluntary, consensus-based standards* n'est pas réussi et les crédits qui lui sont attachés ne sont pas acquis, les étudiant-es doivent suivre et réussir T421018 *Sustainability, social regulation and standardization*.

Ces règles de transitions ont été approuvées par le Collège des professeurs de la Faculté en date du 11 mai 2021 et par le Conseil participatif de la Faculté en date du 28 mai 2021.